



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2018 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur GERMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES
- Monsieur FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur HUET
- Monsieur LANDRY, absent excusé
- Madame GRASSART, absente

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter quatre points supplémentaires :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Octobre 2018
- Décision Modificative
- Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public
- Convention CLEA avec le Conseil Départemental

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Suite au décès de Monsieur Gilbert BRISEMEUR, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en son honneur, ayant été élu de 1971 à 2011 (Maire Adjoint de 1983 à 2001) au sein de notre Commune et membre fondateur très actif de l'Amicale Prunaysienne.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

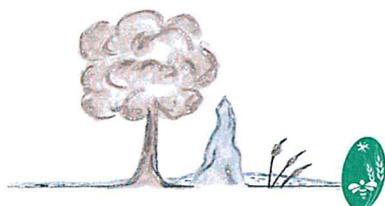
1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Octobre 2018

Le compte-rendu de la séance du 04 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux :

- *Convention de gestion avec le Conseil Départemental de l'Essonne*

Afin de recevoir les eaux de ruissellement sur une parcelle appartenant au Conseil Départemental, après réalisation des travaux de forage, une convention pour la gestion d'un ouvrage implanté par la Commune de Prunay sur Essonne sur un terrain départemental de 30 m² environ classé C 143 et en Espace Naturel Sensible est à signer pour contractualiser.



Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention avec le Conseil Départemental.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- *Projet « Plantons nos paysages »*

Dans le cadre de l'opération « Plantons nos paysages », l'aire de jeux et la mare de la rue des Courtils vont être aménagées.

Des fleurs et des arbres vont être plantés, des bancs ajoutés afin que ces lieux soient agréables à vivre.

Cette opération se déroulera en deux parties.

Une première partie le 6 décembre matin où la population pourra participer aux travaux, accompagnée des élèves de l'école de Prunay et la deuxième partie aura lieu le 26 janvier 2019.

3) SIVE (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne):

Ce syndicat constitué des Communes de Prunay sur Essonne, Gironville sur Essonne, Buno-Bonnevaux, Boigneville, Maisse et Courdimanche sur Essonne gère les installations sportives (cours de tennis + stade de foot) situées à Maisse.

Le Conseil de ce syndicat a voté à l'unanimité, la demande de rattachement de ces infrastructures à la Communauté de Communes des 2 Vallées

4) Décision Modificative :

Afin de pouvoir continuer à régler les factures de notre PLU, une écriture comptable doit être réalisée :

Article 202 (Frais document d'urbanisme)	+ 6 500,00 €
Article 2315 (Immo en cours)	- 6 500,00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



5) Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame GRANGE Sylvie, Receveur, le taux minimum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernière années :

Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3⁰/₁₀₀,
Sur les 22 867,35 € suivants à raison de 2⁰/₁₀₀,
Sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50⁰/₁₀₀,
Sur les 60 679,61 € suivants à raison de 1⁰/₁₀₀,
Sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75⁰/₁₀₀,
Sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50⁰/₁₀₀,
Sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25⁰/₁₀₀ ;
Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € à raison de 0,10⁰/₁₀₀
En cas d'indemnité allouée, celle-ci ne doit pas excéder une fois le traitement brut majoré 150.

En fonction de cette règle la somme allouée pour l'année 2018 est de 292,60 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6) Convention CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) :

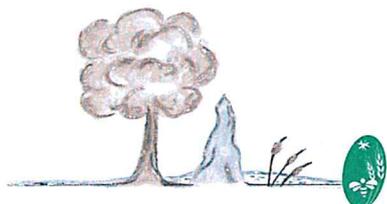
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de signer le Contrat Local d'Education Artistique avec le Conseil Départemental de l'Essonne en complément de notre Charte Culturelle.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7) Questions diverses :

7.1 - Concours Villes et Villages fleuris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre Commune conserve sa 1^{ère} fleur pour le label régional 2018 Villes et Villages Fleuris et en profite pour remercier les efforts et le travail de notre agent communal Monsieur Thierry PORTEFAIX.



7.2 - Drapeau « Les enfants de l'Essonne »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan centenaire du Conseil Départemental de l'Essonne concernant la Première Guerre Mondiale un drapeau « Les enfants de l'Essonne » devait être remis à chaque Commune.

Une cérémonie officielle a eu lieu Lundi 5 novembre à Baulne. Monsieur le Maire était accompagné de deux enfants de la Commune pour recevoir ce drapeau qu'il remercie chaleureusement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Patrick PAGES

